



Sapeurs-Pompiers

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE et de SECOURS du LOIRET

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le 21/06/2024

ID : 045-284500253-20240614-2024_B5-DE



Séance plénière du 14 juin 2024

MM. GAUDET – PRONO – DURAND - BURGEVIN – DROUET - BRICHARD – MME BELLAIS – M. BOUQUET – MMES DURY - FLEURY – M. MALBO – MMES LABADIE – LANSON – M. MESAS - MMES RAVELEAU – SLIMANI - M. VACHER

- En exercice : 20

- Présents : 17

- Pouvoir : 1 (M. CAMMAL à Mme FLEURY)

- Votants : 18

DÉLIBÉRATION N° 2024-B5

OBJET : Organisation du SDIS – Adaptation de l'organisation du Groupement des Assemblées et de l'Administration Générale.

- VU Le Code général des collectivités territoriales ;
- VU Le Code général de la fonction publique ;
- VU L'arrêté n°06 du 17 septembre 2018 relatif à l'organigramme du SDIS du Loiret ;
- VU La délibération 2018-A5 du 23 avril 2018 du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret relative à la validation de l'organigramme cible général du SDIS du Loiret ;
- VU La délibération 2021-E9 du 10 décembre 2021 du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret relative à l'adaptation de l'organigramme cible ;
- VU La délibération 2023-B8 du 12 avril 2023 du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret relative à l'organisation du SDIS ;
- VU La délibération 2023-E4 du 20 octobre 2023 du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret relative à la révision des Lignes Directrices de Gestion ;
- VU La délibération 2023-E5 du 20 octobre 2023 du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret relative à l'adaptation de l'organisation du G2CV, G3P et GRH ;
- VU L'avis favorable émis par le Comité Social Territorial en date du 28 mars 2024 ;
- VU Le rapport n°5 présenté par M. le Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Loiret ;

Considérant que le départ à la retraite de la cheffe du service Affaires générales et logement a amené le groupement des Assemblées et de l'Administration générale à revoir son organisation interne,

IL EST DÉCIDÉ :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Suite de la délibération n° 2024-B5 du 14/06/2024

Article 1^{er} : D'acter le remplacement de la cheffe du service Affaires générales et logement par une chargée de mission gestion patrimoniale, foncière et locative dont les missions ont été élargies et consistent à :

- Gérer le parc de logements du SDIS du Loiret,
- Contribuer à une gestion active du patrimoine,
- Gérer les opérations foncières,
- Manager un agent (gestionnaire de site).

Article 2 : Les deux hôteses d'accueil, auparavant rattachées au service « Affaires générales et logement », intègrent le service des Assemblées et du secrétariat de direction, sous l'autorité de la cheffe de service.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 : Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours et Mme la Comptable publique sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Marc GAUDET